



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

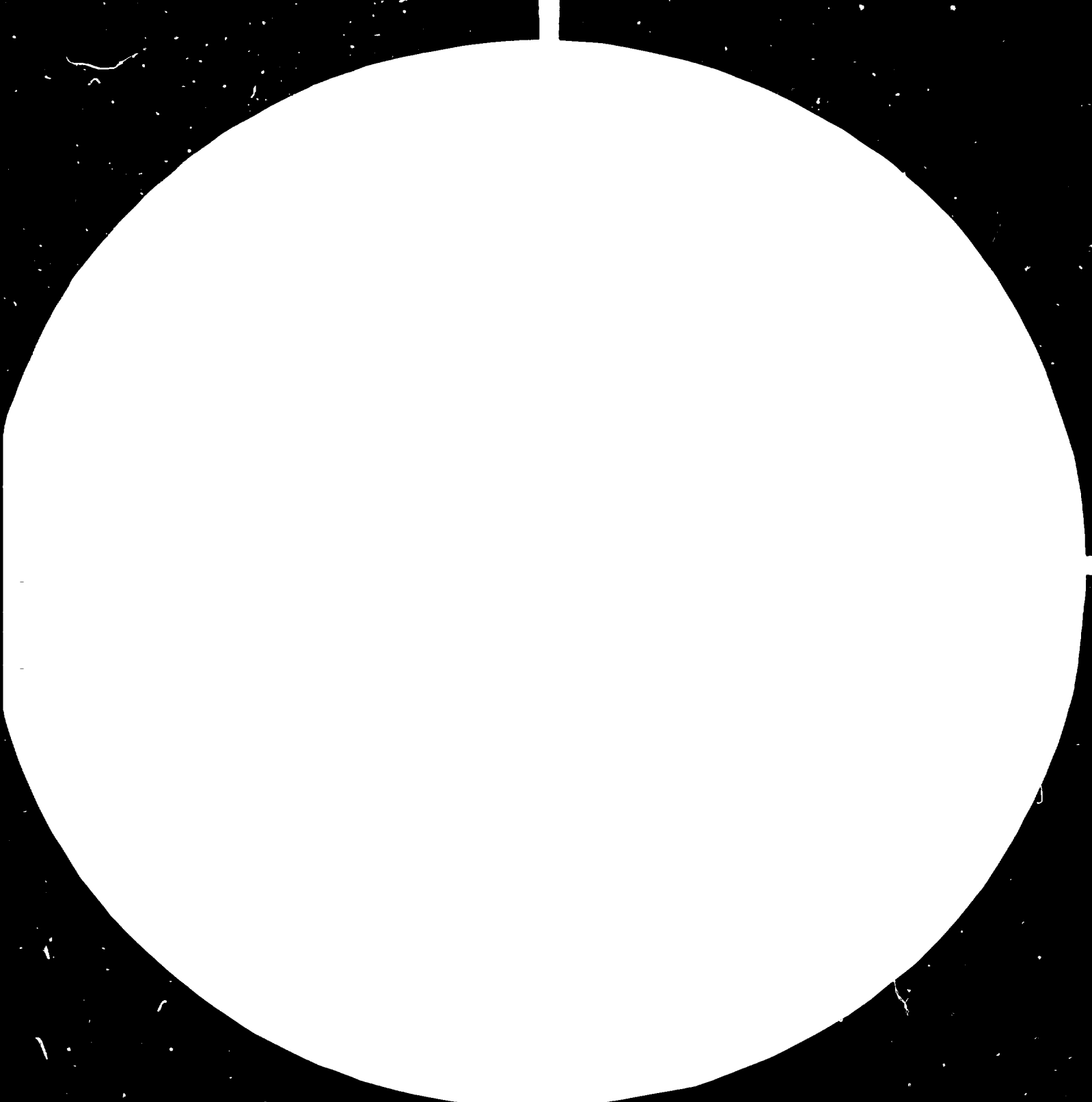
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





3.6



Minimum Resolvable Detail (cycles/mm)

1.0 1.1 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6



10856-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

---

**PREMIERE  
CONSULTATION  
SUR L'INDUSTRIE  
DES  
BIENS  
D'EQUIPEMENT**

Bruxelles (Belgique), 21-25 septembre 1981

---

**RAPPORT**

90.2.3.

Distr.  
LIMITEE  
ID/276  
(ID/WG.342/8/Rev.1)  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

## PREFACE

La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a recommandé que l'ONUDI étende son action à la mise en place d'un système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement en vue d'augmenter la part de ces derniers pays dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue<sup>1/</sup>.

Par sa résolution 3362 (S-VII), l'Assemblée générale a décidé, à sa septième session extraordinaire tenue en septembre 1975, que le système de consultations préconisé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima devrait être établi aux niveaux mondial, régional, interrégional et sectoriel<sup>2/</sup> et que l'ONUDI, sur la demande des pays intéressés, devrait servir de forum pour la négociation d'accords dans le domaine de l'industrie entre pays développés et pays en développement et entre pays en développement eux-mêmes.

Le système de consultations a été mis en place sous l'autorité du Conseil du développement industriel. Le Conseil a décidé, à sa treizième session tenue en 1979, que la première Consultation sur l'industrie des biens d'équipement aurait lieu en 1981<sup>3/</sup>.

A sa quatorzième session, en 1980, il a décidé de donner au système de consultations un caractère permanent avec les principales caractéristiques décrites ci-dessous, dont certaines avaient fait l'objet de décisions antérieures du Conseil :

- a) Le système de consultations serait un instrument grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) servirait de tribune pour les contacts et les consultations organisés entre pays développés et pays en développement en vue de promouvoir l'industrialisation de ces derniers<sup>4/</sup>;

---

<sup>1/</sup> "Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ID/CONF.3/31), chapitre IV, "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels", paragraphe 66.

<sup>2/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale septième session extraordinaire, Supplément No 1, paragraphe 3.

<sup>3/</sup> Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 16, paragraphe 84 c).

<sup>4/</sup> Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 16, paragraphe 151 a).

- b) Les consultations permettraient aussi des négociations entre les parties intéressées qui le demanderaient, en même temps que les consultations ou après celles-ci<sup>5/</sup>;
- c) Les participants de chaque pays membre seraient des représentants des gouvernements ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupes de consommateurs, etc., selon que chaque gouvernement le jugerait approprié<sup>6/</sup>;
- d) Les rapports finals des consultations devraient inclure les conclusions et recommandations auxquelles les participants seraient parvenus par consensus. Ils devraient aussi comprendre d'autres opinions importantes exprimées pendant la discussion<sup>7/</sup>.

Dans le cadre de ses activités préparatoires sur l'industrie des biens d'équipement, l'ONUDI a convoqué un Séminaire sur les stratégies et instruments visant à promouvoir le développement de l'industrie des biens d'équipement dans les pays en développement à Alger (Algérie), du 7 au 11 décembre 1979. Les participants à ce Séminaire ont recommandé que l'ONUDI fasse les préparatifs nécessaires sur les questions ci-après en vue de leur soumission à la première Consultation sur les biens d'équipement :

- Question 1. Perspectives et progrès possibles de l'industrie des biens d'équipement dans les pays en développement, notamment dans les petits et moyens pays en développement.
- Question 2. La technologie au service du développement.
- Question 3. Cadre de la coopération internationale, y compris les arrangements à long terme pour la création d'une industrie des biens d'équipement dans les pays en développement<sup>8/</sup>.

A la Réunion mondiale préparatoire à la première Consultation sur l'industrie des biens d'équipement, tenue à Varsovie (Pologne) du 24 au 28 novembre 1980, les participants sont convenus que ces trois questions présentaient un intérêt fondamental<sup>9/</sup>.

---

<sup>5/</sup> Ibid., paragraphe 151 b).

<sup>6/</sup> Ibid., paragraphe 152.

<sup>7/</sup> Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 16, paragraphe 163.

<sup>8/</sup> Voir le rapport du Séminaire (ID/WG.314/8).

<sup>9/</sup> Voir le rapport de la Réunion (ID/WG.324/14/Rev.1).

A l'issue des dernières activités préparatoires de l'ONUDI, il a été décidé de convoquer la première Consultation sur l'industrie des biens d'équipement à Bruxelles (Belgique), du 21 au 25 septembre 1981.



TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	5	
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES	5	1 - 9
I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	9	10 - 18
II. RAPPORT SUR LES TRAVAUX EN SEANCE PLENIERE	11	19 - 42
III. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL I SUR LES PERSPECTIVES ET LES PROGRES POSSIBLES DE L'INDUSTRIE DES BIENS D'EQUIPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET SUR LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT	17	43 - 63
IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL II SUR LES FORMES ET LES CONDITIONS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, Y COMPRIS LES ARRANGEMENTS A LONG TERME ENTRE PAYS DEVELOPPES ET PAYS EN DEVELOPPEMENT ET ENTRE PAYS EN DEVELOP- PEMENT EUX-MEMES POUR LA PRODUCTION DE BIENS D'EQUIPEMENT	21	64 - 73

Annexes

I. LISTE DES PARTICIPANTS	25
II. LISTE DES DOCUMENTS	39

## INTRODUCTION

La première Consultation sur l'industrie des biens d'équipement s'est tenue à Bruxelles (Belgique), du 21 au 25 septembre 1981. Elle a rassemblé 168 participants (voir annexe I) qui représentaient les gouvernements, l'industrie et le monde du travail de 57 pays, 6 organismes des Nations Unies et 6 autres organisations internationales.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

### Questions 1 et 2

1. Les participants à la première Consultation sur l'industrie des biens d'équipement sont convenus de la nécessité d'accroître la production de biens d'équipement dans les pays en développement et de corriger ainsi un déséquilibre fondamental entre pays développés et pays en développement.
2. Compte tenu de l'ampleur, de la complexité et de l'extrême variété des problèmes et des situations rencontrés dans des contextes économique, social et culturel en évolution, il est nécessaire que les pays engagent un dialogue permanent afin de renforcer, d'une part, la prise de conscience par les pays développés de la nécessité de coopérer avec les pays en développement et, d'autre part, la responsabilité des pays en développement dans les choix qu'ils ont à opérer pour implanter ou développer le secteur des biens d'équipement, qui joue un rôle majeur dans l'industrialisation.
3. Les participants à la première Consultation considèrent que la multiplication des échanges directs entre les opérateurs économiques, c'est-à-dire l'Etat, les entreprises et les travailleurs, rendra plus efficace la coopération industrielle.
4. Afin d'accroître la production de biens d'équipement dans les pays en développement et de favoriser la coopération industrielle, les participants à la première Consultation recommandent à l'ONUUDI :
  - a) D'aider en priorité les pays en développement qui n'ont pas d'industrie des biens d'équipement ou dans lesquels cette industrie n'est qu'à l'état embryonnaire, et qui constituent la majorité des pays en développement, en leur fournissant une assistance technique dans le cadre du Système des Nations Unies;

- b) D'aider les pays en développement à planifier le développement à long terme du secteur industriel, et plus particulièrement de celui des biens d'équipement, en recourant notamment - outre les instruments classiques de programmation - à la méthode de l'analyse de la complexité technologique et à d'autres méthodes appropriées. On devrait établir une étude spécifique sur les difficultés que rencontrent les pays en développement ayant un marché intérieur limité et sur les moyens de les surmonter;
- c) De mettre à la disposition des pays en développement des renseignements sur les variantes technologiques, leur disponibilité, leurs résultats, leur coût et les conditions commerciales de leur acquisition. L'ONUDI devrait tenir compte des travaux déjà effectués par d'autres organismes des Nations Unies;
- d) D'établir, en coopération avec l'Organisation internationale du travail des profils de formation pour les différents niveaux de complexité technologique et d'examiner les changements éventuels à apporter aux programmes de formation existants. L'ONUDI devrait également étudier comment on pourrait faire bénéficier la formation des mêmes conditions de financement que l'infrastructure sociale. Ces travaux devraient être exécutés en liaison avec ceux entrepris en vue de la Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle qui se tiendra prochainement;
- e) D'aider au renforcement de la coopération entre pays en développement par l'organisation d'un échange d'informations entre ces pays sur les biens d'équipement, les technologies et les services d'ingénierie. L'ONUDI devrait attirer l'attention des institutions de financement compétentes sur la nécessité de mettre au point des mécanismes financiers appropriés pour appuyer la coopération entre pays en développement.

Pour appliquer cette recommandation, l'ONUDI devrait tenir compte des travaux effectués par d'autres organismes des Nations Unies.

5. Etant donné l'importance du secteur des biens d'équipement pour l'industrialisation des pays en développement, il est recommandé que l'ONUDI entreprenne les activités ci-après :

- a) Améliorer les prévisions à long terme de la demande et de l'offre de biens d'équipement et évaluer, dans le cadre de ces prévisions, les perspectives de croissance des pays en développement qui n'ont pas d'industrie des biens d'équipement;
- b) Analyser les conditions requises pour atteindre les niveaux de complexité 1, 2 et 3 (ID/WG.342/3) qui intéressent la grande majorité des pays en développement;
- c) Aider à établir, pour ces niveaux de complexité, une liste complète des fournisseurs de technologies et des partenaires potentiels, notamment parmi les petites et moyennes entreprises des pays développés et des pays en développement;
- d) Evaluer les tendances technologiques à long terme de l'industrie des biens d'équipement et leurs conséquences socio-économiques.

6. Les participants à la Consultation n'ayant pu s'entendre sur les meilleurs moyens de donner suite à leurs recommandations, ils demandent au Conseil du développement industriel de se prononcer sur ce point, et notamment sur la suggestion de créer un groupe de travail, ou sur d'autres moyens de donner suite aux recommandations de la Consultation; à cet égard, le Secrétariat de l'ONUDI est prié d'établir un document sur le mandat, la composition, la fréquence des réunions et le coût de ce groupe de travail en vue de le présenter au Conseil.

### Question 3

7. D'importants intérêts communs existent entre, d'une part, les entreprises qui détiennent la technologie et leurs gouvernements et, d'autre part, les pays en développement souhaitant créer une industrie des biens d'équipement. Il est donc recommandé que l'ONUDI effectue une étude pour mettre en évidence cette communauté d'intérêts et, en particulier, ses conséquences générales sur l'emploi dans l'industrie des biens d'équipement.

8. Etant donné l'importance d'un transfert effectif de technologie et la nécessité de la transparence en ce qui concerne les éléments constitutifs de ce transfert, il est recommandé que l'ONUDI, utilisant la documentation existante, et notamment les travaux effectués par la CNUCED :

- a) Evalue l'étendue des restrictions relatives aux brevets et le coût du savoir-faire dans le transfert de la technologie pour la production de biens d'équipement correspondant à différents niveaux de complexité technologique;

- b) Etudie s'il existe d'autres obstacles à un transfert effectif des techniques, dans les pays développés et les pays en développement;
- c) Rassemble et analyse des informations sur les systèmes de garantie de bonne exécution mettant en jeu des assurances, les pouvoirs publics du pays du fournisseur ou le fournisseur lui-même, ou les deux à la fois, en accordant une attention particulière aux questions du fonctionnement du matériel et de l'inexécution des obligations contractuelles ou du manquement à ces obligations par les parties en cause.

Compte tenu de ce qui précède, l'ONUDI devrait appeler l'attention sur ces restrictions et proposer des mesures en vue d'améliorer le transfert de technologie vers les pays en développement.

9. Eu égard aux besoins spécifiques des pays qui ne disposent pas d'une industrie des biens d'équipement, il est recommandé :

- a) Que, sur la base des travaux relatifs au problème général du transfert de technologie, l'ONUDI établisse un répertoire des éléments spécifiques qu'il est proposé d'inclure dans les accords pour le transfert des technologies relatives aux biens d'équipement correspondant aux niveaux 1 et 2 de complexité technologique;
- b) Que l'on examine les questions relatives à l'organisation d'une consultation en Afrique, qui porterait sur les moyens de permettre aux pays en développement et aux pays les moins avancés sans industrie des biens d'équipement d'entrer dans ce secteur; aux partenaires possibles du transfert de technologie, en particulier les petites et moyennes entreprises; et à la production de biens d'équipement correspondant aux niveaux 1 et 2 de complexité technologique.

## I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

### Ouverture de la Consultation

10. La première Consultation sur l'industrie des biens d'équipement a été ouverte par Monsieur Daniel Coens, Ministre belge de la coopération au développement.

11. Il a été donné lecture d'un message du Directeur exécutif de l'ONUDI à la Consultation.

### Election du Bureau

12. M. Fernand Herman (Belgique), Chef de délégation, ancien Ministre des affaires économiques, député au Parlement européen, a été élu Président.

13. Les personnalités suivantes ont été élues aux fonctions de Vice-Président :

M. Rezki Hocine (Algérie), Directeur général, Société nationale de Sidérurgie (SNS)

M. Josef Prochazka (Tchécoslovaquie), Directeur général, Ministère fédéral des industries mécaniques et de la métallurgie

M. S. Kannan (Inde), Secrétaire adjoint, Ministère de l'industrie

Mme Annisa Abu Bakr (Trinité-et-Tobago), Directeur par intérim des études et de la planification économiques, Société de développement industriel

### Adoption de l'ordre du jour

14. La Consultation a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la Consultation
2. Election du Président et des Vice-Présidents
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Examen des diverses questions
5. Autres questions proposées en vue d'un examen lors de la prochaine Consultation
6. Adoption du rapport de la Consultation

### Création de groupes de travail

15. Les participants ont créé deux groupes de travail chargés d'étudier les questions suivantes et de proposer des conclusions et des recommandations pour examen en séance plénière :

1. a) Perspectives et progrès possibles de l'industrie des biens d'équipement dans les pays en développement.  
b) La technologie au service du développement.
2. Formes et conditions de la coopération internationale, y compris les arrangements à long terme entre pays développés et pays en développement, et entre pays en développement eux-mêmes pour la production de biens d'équipement.

16. M. Volker Thürnau (République fédérale d'Allemagne) a été élu Président du Groupe de travail I et M. Rezki Hocine (Algérie) Président du Groupe de travail II.

Adoption du rapport

17. Le présent rapport, qui contient les rapports des groupes de travail, a été adopté par consensus le vendredi 25 septembre 1981, à la séance de clôture de la consultation.

Documentation

18. On trouvera à l'annexe II la liste des documents publiés pour la première Consultation.

## II. RAPPORT SUR LES TRAVAUX EN SEANCE PLENIERE

### Introduction du Secrétariat de l'ONUDI

19. Présentant les questions 1 et 2, le Secrétariat de l'ONUDI a fait ressortir l'importance de l'industrie des biens d'équipement, qui assure environ un tiers de la valeur ajoutée mondiale du secteur manufacturier, et son rôle dans l'accumulation de capital. En se dotant d'une telle industrie, on encourageait considérablement l'industrialisation; c'était le meilleur moyen de maîtriser totalement la technologie et de pouvoir l'adapter.

20. On a fait observer en premier lieu que le niveau actuel de production était bas dans les pays en développement; en deuxième lieu, que la production était concentrée dans quelques-uns seulement de ces pays et, enfin, que la création de parcellle industrie n'était pas impossible, mais que certains obstacles la rendaient difficile, ce qui expliquait que plus de 60 pays en développement ne produisaient pas de biens d'équipement.

21. Pour surmonter ces obstacles, de nombreuses conditions étaient nécessaires, dont les suivantes étaient à souligner : stratégie à long terme, planification et intervention des pouvoirs publics. Outre l'assistance qu'elle fournissait aux pays en développement pour leurs programmes et projets industriels, l'ONUDI avait mis au point une nouvelle méthode d'analyse de la complexité technologique afin d'améliorer la planification du secteur des biens d'équipement.

22. On a souligné que la coopération internationale était cruciale pour la création d'une industrie des biens d'équipement dans les pays en développement - particulièrement dans les quelque 60 d'entre eux qui n'en avaient pas - du fait que les premières étapes de la mise en place des infrastructures techniques de base étaient les plus difficiles à franchir. Eu égard à la part prise par les petites et moyennes entreprises dans l'industrie des biens d'équipement, on a souligné que les pouvoirs publics des pays développés avaient un rôle à jouer en assurant à leurs petites et moyennes entreprises un appui financier et institutionnel pour leur coopération avec les pays en développement. Ainsi, des sources supplémentaires de transfert de technologie seraient créées.

23. Le développement de l'industrie des biens d'équipement dans les pays du Tiers monde était avantageux aussi bien pour les pays en développement que pour les pays développés. Des accords à long terme plutôt que des arrangements au coup par coup accroîtraient ces avantages mutuels.



24. Présentant la question 3, le Secrétariat de l'ONUDI a souligné que, dans le secteur des biens d'équipement, la concurrence entre pays développés et pays en développement était négligeable, et qu'elle le demeurerait sans doute pendant un certain temps encore. Par ailleurs, la création d'une industrie des biens d'équipement dans les pays en développement ouvrirait des débouchés pour l'importation de composants de pays développés et assurerait un accès préférentiel à ces marchés pour les biens d'équipement connexes.

25. S'agissant de la coopération internationale, on a précisé que deux questions étaient à étudier. La première était celle de la formation et de la gestion qui nécessitait que :

- a) Les pays en développement soient disposés à accorder plus d'attention à ces éléments et à en payer le juste prix;
- b) Les fournisseurs d'unités de fabrication soient disposés à assurer et garantir une formation adéquate, et à l'organiser, dans la mesure du possible, sur le lieu du projet;
- c) Les gouvernements des pays développés soient disposés à accorder des crédits à l'exportation pour l'élément formation des projets.

En second lieu, pour ce qui est de l'environnement industriel dans lequel l'unité de fabrication devait être implantée :

- a) Les pays en développement devraient être disposés à rassembler, pour les communiquer aux fournisseurs d'unités de fabrication, des renseignements détaillés sur l'environnement industriel;
- b) Les fournisseurs d'unités de fabrication devraient être disposés à assumer la responsabilité de vérifier, si possible, et de compléter, si besoin est, les informations fournies par l'acheteur, afin de maximiser l'élément local du processus de production.

26. Vu les avantages durables acquis par les fabricants de biens d'équipement grâce à l'exportation de leurs produits et des unités de production correspondantes - qui permettait de créer des emplois - il fallait se rappeler que l'on ne pouvait, pour s'opposer à la création d'une industrie des biens d'équipement dans les pays en développement, faire valoir des arguments en faveur du protectionnisme ou prétexter une aggravation du chômage. Toutefois, ces éléments devaient être pris en compte pour comprendre l'attitude des gouvernements à qui il était demandé de faciliter les transferts de technologie.

Résumé des débats

27. Les participants ont félicité l'ONUDI pour le document intitulé "First Global Study on the Capital Goods Industry" (Première Etude mondiale sur l'industrie des biens d'équipement, ID/WG.342/3), qui constituait un cadre utile pour l'examen des questions présentées à la Consultation. Toutefois, certains participants ont estimé que le rôle de l'entreprise privée aurait pu être mieux mis en relief. Quelques participants se sont réjouis de l'assistance qu'ils recevaient de l'ONUDI dans le domaine de l'industrie des biens d'équipement.

28. Etant donné la nature de l'industrie des biens d'équipement, on a estimé que la coopération à long terme serait avantageuse pour les partenaires des pays développés comme des pays en développement, notamment en ce qui concerne la formation industrielle. Certains participants ont estimé que les institutions financières devraient accorder à la formation industrielle les mêmes conditions qu'aux investissements d'infrastructure. On a aussi jugé que la coopération régionale en matière de formation pourrait permettre de disposer d'un plus grand nombre de travailleurs nécessaires pour la production de biens d'équipement. Un participant a déclaré que les sociétés transnationales n'étaient pas toujours disposées à assurer la formation requise par les pays en développement et qu'il serait peut-être préférable d'obtenir cette formation grâce à des arrangements intergouvernementaux.

29. S'agissant du rôle à jouer par les pouvoirs publics, certains participants ont fait observer que leur secteur privé opérait en toute indépendance; toutefois, les pouvoirs publics pouvaient influencer ou encourager les activités des entreprises privées.

30. Certains participants ont précisé que les accords-cadres intergouvernementaux conclus par leur pays avec de nombreux pays développés à économie de marché et des pays à économie planifiée, avaient nettement démontré qu'il y avait des avantages substantiels à en recueillir, en particulier sur le plan de la formation, des ressources financières et du savoir-faire technologique.

31. D'autres participants ont exposé leur expérience avec les pays en développement et précisé comment les accords intergouvernementaux, liés aux plans de développement des pays intéressés, avaient contribué à leur industrialisation.

32. Un participant a fait observer qu'il se posait souvent des problèmes quant aux lois régissant l'application des accords, c'est-à-dire quant à la question de savoir si ces accords relevaient du droit national des pays en développement ou du droit international. L'ONUDI pourrait peut-être donner un avis sur la question du droit applicable aux accords de coopération.

33. A propos de la technologie, certains participants ont déclaré qu'elle n'était pas facilement accessible, contrairement à une opinion répandue. Dans de nombreux cas, il était nécessaire d'assurer la transparence des coûts de la technologie obtenue grâce à des accords de licence. On a suggéré que l'ONUDI étudie la question, ainsi que les formes de paiement de la technologie, comme par exemple le forfait et les redevances. Lorsque des technologies adaptées étaient déjà disponibles dans un pays en développement, l'ONUDI pourrait faire le nécessaire pour qu'elles soient mises à la disposition d'autres pays en développement.

34. Deux participants ont jugé utile que l'ONUDI procède à des études de cas sur les succès et les échecs enregistrés par les pays en développement ayant essayé de se doter d'une industrie des biens d'équipement. Un participant a estimé que les travaux ultérieurs consacrés à l'industrie des biens d'équipement devraient être axés sur un nombre plus restreint de produits ou sur certains groupes de produits.

35. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a déclaré qu'il était nécessaire de renforcer les institutions nationales de formation existantes comme celles qui avaient été créées sous les auspices de son organisation, et que les pouvoirs publics, les employeurs et les syndicats devraient être associés au développement.

36. Les représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont évoqué les activités menées par leur organisation en matière de politique commerciale et d'aménagement des structures et ont souligné qu'il était souhaitable de s'accorder avec l'ONUDI sur la définition même du secteur des biens d'équipement afin de faciliter les travaux des deux organisations. Ils ont fait état des travaux de la CNUCED sur le transfert et la mise au point des techniques dans le secteur des biens d'équipement et des machines industrielles et ont indiqué qu'en juin 1982, la CNUCED organiserait, en coopération avec l'ONUDI et les autres organismes intéressés des Nations Unies, une réunion d'experts gouvernementaux sur cette question.

37. Les participants ont reconnu que les biens d'équipement constituaient un vaste secteur, que les transferts de technologie étaient une question complexe et que le développement de l'industrie des biens d'équipement dans les pays en développement exigeait une large coopération régionale et internationale.

38. A la séance de clôture de la première Consultation, lors de l'examen du rapport du Groupe de travail I, les participants n'ont pu s'entendre sur l'opportunité de créer un groupe de travail pour donner suite aux recommandations de la Consultation.

39. Certains participants ont estimé qu'un tel groupe de travail, formé de cinq ou 10 experts choisis compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable, devrait orienter les activités de l'ONUDI relatives à la mise en oeuvre des recommandations et fournir des renseignements à l'Organisation; ils ont estimé que ce groupe de travail permettrait à l'ONUDI de déterminer clairement les différents points de vue au sujet de la création d'une industrie des biens d'équipement dans les pays en développement et, à partir de là, de les concilier. A leur avis, les incidences financières de la création d'un tel groupe de travail, qui se réunirait deux ou trois fois par an, ne seraient pas excessives.

40. D'autres participants étaient d'avis que la création d'un groupe de travail aux fins mentionnées plus haut ne s'imposait pas. On a estimé en outre que le Conseil du développement industriel s'acquittait des tâches envisagées en examinant tous les ans le Système de consultations et qu'en tout état de cause le Secrétariat de l'ONUDI pouvait faire appel à des experts chaque fois que cela était nécessaire. Ces participants ont estimé en outre que par suite de la grande diversité des produits dans le secteur des biens d'équipement, il faudrait disposer de compétences très variées qu'un petit groupe de travail ne saurait avoir. Enfin, on a estimé que les frais encourus seraient excessifs eu égard aux contraintes budgétaires actuelles.

41. Les participants sont donc convenus de renvoyer la question au Conseil du développement industriel qui prendra une décision sur la base des renseignements complémentaires que lui fournirait le Secrétariat au sujet du mandat, de la composition, de la fréquence des réunions et du coût d'un tel groupe de travail.

42. Certains participants ont suggéré que, lorsqu'on examinera la question de l'organisation de la prochaine Consultation sur l'industrie des biens d'équipement, on décide de la consacrer non seulement à l'étude des moyens de permettre aux pays en développement sans industrie des biens d'équipement d'entrer dans ce secteur, ainsi qu'il a été convenu à la Consultation, mais aussi à l'examen de l'application des recommandations de la première Consultation.

III. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL I  
SUR LES PERSPECTIVES ET LES PROGRES POSSIBLES  
DE L'INDUSTRIE DES BIENS D'EQUIPEMENT DANS LES PAYS  
EN DEVELOPPEMENT ET SUR LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

43. Les participants ont estimé que les pays en développement devaient disposer d'une industrie des biens d'équipement et que la création de cette industrie profiterait également aux pays développés. Cet intérêt mutuel devrait inciter à promouvoir la mise en place d'une telle industrie dans les pays en développement, la priorité étant donnée aux pays ne produisant pas du tout de biens d'équipement. Certains participants ont souligné la nécessité de contacts directs entre les divers opérateurs économiques - Etat, entreprises, travailleurs - de manière à leur faire prendre mieux conscience du fait que leurs intérêts se rejoignent et à favoriser une coopération industrielle efficace. On a souligné l'importance des choix faits par les pays en développement pour leur industrialisation, en particulier dans l'industrie des biens d'équipement.

44. On a fait valoir qu'il était important, pour réussir à mettre sur pied une telle industrie, d'élaborer une stratégie générale à long terme fondée sur des objectifs socio-économiques et d'adopter une planification à long terme. On a déclaré en outre, que les gouvernements des pays en développement devraient jouer un rôle déterminant, non seulement en élaborant des stratégies et politiques pour l'industrie des biens d'équipement, mais également en agissant dans des domaines particuliers tels que la formation de la main-d'oeuvre et l'acquisition de techniques.

45. Pour ce qui est de la coopération industrielle, certains participants ont insisté sur le rôle des entreprises d'Etat dans ce secteur et sur leur importance pour le développement. D'autres ont rappelé que les possibilités d'intervention de leurs gouvernements dans le secteur privé étaient limitées. Ils ont également déclaré qu'un climat favorable aux investissements serait nécessaire dans les pays en développement pour attirer les investisseurs.

46. Pour ce qui est des stratégies et politiques relatives à la mise en place et au développement de l'industrie des biens d'équipement, certains participants ont estimé qu'il fallait définir des priorités et promouvoir des secteurs moteurs.

Des réserves ont été émises quant aux stratégies reposant uniquement sur des activités de montage. On a déclaré que l'on ne devait pas se fonder sur le seul critère de l'analyse des avantages comparés pour la mise en place et le développement d'une industrie des biens d'équipement. Il fallait aussi tenir compte d'aspects sociaux aussi importants que la formation industrielle et ses avantages.

47. Un participant a indiqué que l'on avait appliqué avec succès la méthode de l'analyse de la complexité technologique comme instrument de planification et d'élaboration d'une stratégie pour accroître les capacités de production locales. On a suggéré que l'ONUDI améliore cette méthode en analysant les conditions à réunir pour passer d'un niveau donné de complexité à un autre.

48. De nombreux participants ont souligné la nécessité de services techniques pour le développement de l'industrie des biens d'équipement. On a déclaré que les activités non matérielles, telles que les études techniques, l'organisation de la production, la normalisation et le contrôle de la qualité, étaient essentielles pour cette industrie.

49. Le représentant de la Banque mondiale a fait état des activités de son organisation dans le secteur des biens d'équipement des pays en développement, notamment les ensembles de programmes. Il a souligné la nécessité pour les pays en développement d'assurer la compétitivité à long terme de leur industrie des biens d'équipement.

50. Le représentant de la CNUCED a mentionné les activités de son organisation dans les domaines des barrières tarifaires et non tarifaires et de l'analyse des politiques commerciales. Il a indiqué qu'une analyse des obstacles à l'accès aux marchés était en cours.

51. Pour ce qui est de la formation et de la technologie, on a reconnu qu'elles étaient déterminantes pour le développement de l'industrie des biens d'équipement. On a déclaré que la formation devait constituer un élément important des arrangements industriels. On a estimé qu'il importait de créer des instituts de formation dans les pays en développement ou de renforcer ceux qui existaient déjà, au niveau national ou sous-régional, de façon à pouvoir disposer des compétences techniques voulues. On a estimé qu'il fallait accroître tous les moyens propres à favoriser la formation. Le représentant de l'OIT a rappelé le Protocole d'entente conclu entre l'OIT et l'ONUDI au sujet de la coopération entre les deux organisations dans le domaine de la formation.

52. Un participant a estimé que la formation devrait être considérée comme améliorant l'infrastructure sociale et, à ce titre, qu'elle devrait pouvoir être financée par les institutions de prêt aux mêmes conditions que les autres infrastructures sociales et économiques.

53. Certains participants ont souligné l'importance de la formation en entreprise dans les pays en développement et suggéré en outre que l'ONUDI établisse des programmes de formation standard pour les nouveaux venus dans cette industrie qui fabriqueraient des produits correspondant aux niveaux de complexité technologique 1, 2 et 3.

54. S'agissant de la technologie, un participant a déclaré que celle-ci n'était pas facilement accessible aux pays en développement faute de système d'information sur ses sources et sur le coût de son acquisition. Certains participants ont fait état de leur expérience négative lors des négociations pour l'acquisition de technologie. Un participant a déclaré que la technologie était largement disponible à condition que la main-d'oeuvre soit convenablement formée. Certains participants ont évoqué l'importance qu'il y avait à entreprendre des travaux de recherche-développement pour maîtriser et adapter les techniques.

55. On a noté certains obstacles à la création d'une industrie des biens d'équipement. Premièrement, l'exiguïté du marché intérieur d'un grand nombre de pays en développement; deuxièmement, l'insuffisance de l'infrastructure industrielle; troisièmement, l'obsolescence rapide des équipements; et, quatrièmement, la difficulté pour les pays en développement de suivre le progrès technologique, d'adapter les techniques à leurs besoins spécifiques et d'adapter leurs programmes de formation.

56. Un participant a déclaré qu'il y avait dans les pays en développement avancés des techniques adaptées aux besoins des pays en développement. Il a proposé d'intensifier la coopération, en particulier l'échange d'informations, entre pays en développement.

57. De nombreux participants ont évoqué l'importance qu'il y avait à renforcer les relations entre pays en développement, et les avantages qui pouvaient résulter de cette interaction, en particulier entre les pays ayant atteint, dans l'industrie des biens d'équipement, des niveaux de développement différents.



58. Le représentant de la Commission économique pour l'Asie occidentale a fait état du programme régional d'activités consacré par son organisation à l'identification et à la promotion de projets intéressant l'industrie des biens d'équipement. Il a insisté sur l'importance d'une approche régionale du développement industriel et sur la nécessité d'une coopération continue avec l'ONUDJ et les organisations régionales dans ce domaine et dans celui du transfert de technologie. Certains participants ont fait état d'efforts analogues déployés dans d'autres régions.

59. De nombreux participants ont noté que les entreprises des pays en développement, lorsqu'elles souhaitent promouvoir leurs ventes sur le marché intérieur, se heurtaient à un autre obstacle de taille : un financement insuffisant et notamment le manque de facilités locales de crédit. Ces entreprises ne pouvaient concurrencer, sur leur propre marché, les exportateurs des pays développés qui bénéficiaient de facilités de crédit plus importantes.

60. Un participant a déclaré qu'une bonne utilisation des équipements importés et l'assimilation de leur technologie constituaient la première étape de la mise en place d'une industrie des biens d'équipement. De l'avis de nombreux participants, la création d'ateliers de réparation et d'entretien de biens d'équipement revêtait une grande importance pour les pays en développement, car elle permettait de constituer un noyau de travailleurs qualifiés.

61. Certains participants ont déclaré que le désarmement et la politique de détente étaient de nature à faciliter la mobilisation de ressources supplémentaires et l'accélération de l'industrialisation des pays en développement.

62. De nombreux participants ont déclaré que le succès de la première Consultation était dû dans une large mesure à l'excellente qualité des documents de base établis par l'ONUDI.

63. Certains participants se sont félicités des efforts déployés jusqu'ici par l'ONUDI dans le domaine de l'assistance technique.

IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL II  
SUR LES FORMES ET LES CONDITIONS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE,  
Y COMPRIS LES ARRANGEMENTS A LONG TERME ENTRE PAYS DEVELOPPES ET PAYS EN  
DEVELOPPEMENT ET ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT EUX-MEMES POUR LA  
PRODUCTION DE BIENS D'EQUIPEMENT

64. Le Groupe de travail a entamé ses délibérations sur la base de l'exposé liminaire fait par le secrétariat en séance plénière et des documents (ID/WG.342/4 et 6) dont il était saisi. Les débats ont été axés notamment sur les points suivants : communauté d'intérêts, arrangements à long terme, rôle des pouvoirs publics, principes directeurs pour les relations contractuelles, garanties et formation.

65. Le Groupe de travail a noté qu'il existait manifestement une communauté d'intérêts dans plusieurs domaines. La concurrence due à la production de biens d'équipement dans les pays en développement était négligeable, et il en serait probablement ainsi pendant un certain temps encore. Plusieurs participants ont souligné qu'il ne faudrait pas que, par souci de maintenir le niveau de l'emploi, les gouvernements des pays développés adoptent des politiques restrictives.

66. Eu égard à la communauté d'intérêts en question et à la nécessité d'envisager la création d'industries des biens d'équipement dans une perspective à long terme, certains participants ont jugé souhaitable que les pays concluent des arrangements à long terme. Ces arrangements seraient particulièrement avantageux pour les pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux, qui ne produisaient pas encore de biens d'équipement. Toutefois, différentes opinions ont été exprimées quant à la forme et au contenu de ces arrangements à long terme.

67. Certains participants ont répété ce qu'ils avaient dit en séance plénière, à savoir que, dans leur pays, le secteur privé opérait en toute indépendance et que les pouvoirs publics pouvaient seulement influencer ou encourager les activités des entreprises privées. D'autres participants ont décrit comment des accords intergouvernementaux offraient déjà un bon cadre pour l'obtention de techniques, de moyens de formation, de ressources financières, etc., par les pays en développement. En outre, certains participants ont fait observer que les pouvoirs publics de certains pays développés avaient pris des mesures concernant l'assurance des investissements, les crédits à l'exportation, etc., et qu'il y avait d'autres exemples d'intervention des pouvoirs publics.

68. En ce qui concerne les relations contractuelles, plusieurs participants ont regretté le manque de transparence et le coût excessif des brevets et du savoir-faire. Certains participants ont jugé nécessaire que l'ONUDI établisse des principes directeurs ou des contrats guides. A leur avis, ceux-ci seraient particulièrement utiles aux pays en développement pour leurs négociations avec les fournisseurs des biens d'équipement et du savoir-faire connexe. Toutefois, d'autres participants ont estimé que des modèles de ce genre ne seraient pas utiles étant donné que les transactions commerciales devaient être conclues au coup par coup. En outre, ils ont estimé que les activités de l'ONUDI ne devraient pas faire double emploi avec celles déjà entreprises dans ce domaine. Certains participants ont proposé que l'ONUDI étudie les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement en matière de transfert de techniques avant d'entreprendre des travaux en vue de l'établissement de directives sur le transfert de techniques dans l'industrie des biens d'équipement. Beaucoup de participants ont été d'avis que l'ONUDI pourrait conseiller les pays en développement, sur leur demande, durant la phase de négociation d'un projet. Toutefois, elle ne devrait pas participer directement aux négociations. D'autres participants ont rappelé que d'autres organismes des Nations Unies, tels le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et l'OMPI, avaient déjà certaines compétences dans ce domaine. On a demandé à l'ONUDI d'exploiter au maximum la documentation existante et les résultats des travaux exécutés ailleurs.

69. Le Groupe de travail a débattu longuement des problèmes relatifs aux garanties. Certains participants ont noté que les garanties entraîneraient des dépenses supplémentaires et ne pouvaient en aucun cas couvrir les circonstances indépendantes de la volonté des fournisseurs de techniques; on pourrait avoir recours à l'arbitrage en cas de manquement. Il fallait définir clairement le terme "garantie", les risques qu'elle couvrait et son mécanisme. Certains participants ont estimé que la participation des pouvoirs publics des pays développés à un système de garanties était nécessaire, tandis que d'autres ont déclaré que leurs gouvernements ne sauraient être parties à un système de ce genre. Certains participants ont fait valoir qu'un fournisseur d'un pays développé pouvait escompter de l'acheteur d'un pays en développement une garantie de bonne exécution du contrat. Un participant s'est référé à une étude sur un système

de garanties auquel participait le gouvernement de l'entreprise exportatrice et qui consistait à assurer l'exécution d'un contrat en remplaçant, le cas échéant, l'entreprise intéressée par une autre. Cette étude était fondée sur 75 cas concernant le secteur du bâtiment et des travaux publics; il faudrait cependant déterminer si un tel système serait applicable dans le cas des biens d'équipement. On a fait observer au Groupe de travail, à propos de la question des garanties, qu'un code de conduite international pour le transfert de technologie était en cours de négociation dans le cadre de la Conférence des Nations Unies convoquée à cette fin sous les auspices de la CNUCED.

70. Les participants sont convenus que la formation était déterminante pour permettre aux pays en développement d'assimiler, de maîtriser, de moderniser et de mettre au point des techniques. Ils ont souligné la nécessité d'assurer une planification appropriée dans le domaine de la main-d'oeuvre et de développer les services d'études, les services consultatifs et autres services techniques locaux, ainsi que l'importance de la formation à l'utilisation, la réparation et l'entretien du matériel et de la fourniture, par l'ONUDI, d'une assistance aux pays membres dans ces domaines. Les participants ont estimé que, dans les arrangements contractuels, il faudrait, le cas échéant, accorder une attention particulière à la formation afin d'assurer l'assimilation des techniques. De l'avis de certains, les gouvernements avaient un rôle particulier à jouer en facilitant l'octroi d'une formation aux ressortissants des pays en développement. Plusieurs participants ont noté que cette formation devrait, dans toute la mesure du possible, être assurée dans les pays en développement eux-mêmes. Cette question étant examinée par le Groupe de travail I, le Groupe de travail II a demandé au Secrétariat de l'ONUDI de faire une recommandation commune sur cette question à la séance plénière.

71. Les participants ont souligné l'importance de la coopération internationale pour aider les pays en développement - en particulier les moins avancés d'entre eux - qui n'ont pas d'industrie des biens d'équipement à mettre sur pied des programmes appropriés de production de biens d'équipement. Ils ont demandé que l'on se préoccupe davantage de cette question lors des prochaines consultations.

72. Certains participants ont souligné que la main-d'oeuvre devait participer à la restructuration de l'industrie des biens d'équipement dans les pays développés et au lancement de la production de biens d'équipement dans les pays en développement. A ce propos, on a mentionné le projet de Fonds international de reconversion et proposé que l'ONUDI joue un rôle de coordination à cet égard.

73. Certains participants ont fait valoir que le développement de l'industrie des biens d'équipement sur la base d'une coopération multilatérale entre pays à économie planifiée avait donné de bons résultats dans leur pays et ont estimé qu'il pourrait s'agir là d'un des moyens de créer et de développer une industrie de biens d'équipement dans les pays en développement.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Rezki Hocine, Directeur général, Société nationale de sidérurgie (SNS),  
Le Paradou - Hydra, Alger

Redha Amrani, Directeur des industries sidérurgiques et métallurgiques,  
Ministère de l'industrie lourde, rue Ahmed Bey, Alger

Abdallah Hamdane, Directeur, Société S.N. Métal, 38, rue Didouche, Alger

Allemagne, République fédérale d'

Bodo Boettcher, Administrateur délégué, Association centrale des industries  
électriques, Stresemann-Allee 19, D-6000 Frankfurt/Main 70

Frank Friedrich, Association allemande des chambres de commerce et  
d'industrie, Représentation de Bruxelles, 36, avenue Tervueren,  
B-1040 Bruxelles

Thomas Geer, Economiste principal, Directeur, Friedrich Krupp GmbH,  
Altendorfer Str. 100, D-4300 Essen

Eberhard von Groll, Rapporteur Association centrale des industries  
électriques, Stresemann-Allee 19, D-6000 Frankfurt/Main 70

Heinz Hirthe, Directeur, Siemens AG, Wittelsbacher Platz 2,  
D-8000 München 2

Eberhard Killinger, Conseiller, Ministère de la coopération économique,  
D-53 Bonn

Klaus Mehrens, Département d'économie, Syndicat des travailleurs de la  
métallurgie, Wilhelm-Leuschner Str. 79-85, D-6000 Frankfurt/Main

Volker Thürnau, Représentant, Association allemande de constructeurs de  
machines et d'installations, Lyonerstr. 20, D-6000 Frankfurt/Main

Robert Wandel, Administrateur civil, Ministère des affaires économiques

Australie

Roger Charles Frankel, Deuxième Secrétaire, Ambassade d'Australie,  
52, avenue des Arts, 1040 Bruxelles

Bangladesh

Bazlur Rahman Chowdhury, Directeur général adjoint des industries,  
Département des industries, Ministère des industries, 58 Dilkhusa  
Commercial Area, Dacca

Belgique

Fernand Herman, Chef de délégation, ancien Ministre des affaires économiques, député au Parlement européen

Paul Carlier, Burobel, bld. de Waterloo, 203, 1000 Bruxelles

Guido Albert Maria Claus, Sous-Directeur financier, Bell Telephone Mfg. Co., Francis Wellesplein 1, 2000 Anvers

Paul Corbeels, Ingénieur principal, Administration de l'industrie, Ministère des affaires économiques, De Meenssoprave, 23, 1040 Bruxelles

Jean de la Serna, Conseiller de la Fédération des entreprises belges (FEB), rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

Paul Frix, Chef de cabinet adjoint, Cabinet de la coopération au développement, rue des Quatre Bras, 1000 Bruxelles

Haaze, représentant des syndicats libéraux CG SLB, Koning Albertlaan, 87 9000 Gand

Jaspard, Conseiller, Fédération des entreprises des métaux non ferreux, bld. de Berlaimont, 12, 1000 Bruxelles

D. Laloux, Conseiller problèmes généraux du développement, Direction d'administration des relations économiques multilatérales - B14 Ministère des affaires étrangères, rue Quatre Bras, 2, 1000 Bruxelles

Lemmens, Conseiller adjoint, Office belge du commerce extérieur, World Trade Center Tower, 1, BP 36, bld. E. Jacquain, 162, 1000 Bruxelles

J. Libert, Chef de délégation suppléant, Secrétaire FF du Conseil central de l'économie, avenue de la Joyeuse Entrée, 17-21, 1040 Bruxelles

R. Loozen, Attaché au Service d'études de la FGTB, rue Haute, 42, 1000 Bruxelles

Ph. Mathei, Directeur du Département des questions juridiques, Confédération nationale de la construction, rue du Lombard, 34-42, 1000 Bruxelles

Mme Parent, Conseil central de l'économie, avenue de la Joyeuse Entrée, 17-21, 1040 Bruxelles

W. Reynaert, Président de la Fédération de l'industrie alimentaire, avenue de la Joyeuse Entrée, 17-21, 1040 Bruxelles

J.P. Rombaux, Sous-Directeur, ENI, B.P. 389, 2000, Anvers

A. Van Den Bosch, Directeur adjoint FABRIMETAL, rue des Drapiers, 21, 1050 Bruxelles

Mme S. Vervalcke, Directeur d'administration, Direction de la coopération multilatérale, Administration générale de la coopération au développement, Place du Champs de Mars, 5, 1050 Bruxelles

Roger De Rycker, Directeur filiales industrielles, ACEC, 50, rue de Nalines, Tamiouly, 6<sup>01</sup> Charleroi

Pierre Knaepen, Conseiller à l'Office national du Ducroire, 40 Square de Meefis, 1040 Bruxelles

### Brésil

João Evangelista Leão, coordonnateur, Groupe sectoriel I (Biens d'équipement), Conseil du développement industriel, Ministère de l'industrie et du commerce 70070 Brasilia

### Bulgarie

Venko Georgiev Moianov, Chef de Département, Société d'Etat "Usines construisant des machines à métaux" (DSO ZMM), Iliensko Shose 8, Sofia, 1220

Bobev Borislav, Expert en commercialisation, Organisation pour le commerce extérieur, "Machinoexport", Aksakov Str. 5, Sofia

### Burundi

Pascal Nsababaganwa, Conseiller d'Ambassade, 46 Square Marie-Louise, 1040 Bruxelles

### Chine

Ke-fang Bi, Directeur adjoint, Bureau des affaires étrangères, Premier Ministère de la construction de machines, Sanlihe Road, Beijing

Kai-li Zhou, Directeur adjoint, Département de la planification, Premier Ministère de la construction de machines, Sanlihe Road, Beijing

Cheng-ben Qiu, Responsable de l'Office technique d'achat, Premier Ministère de la construction de machines, Sanlihe Road, Beijing

### Congo

Marie Justin Gonh-Dzimby, Directeur général de l'industrie, Direction générale de l'industrie, B.P. 211, Brazzaville

Jean Mombo-Mabika, Chef de la Section de la technologie, Direction générale de l'industrie, B.P. 211, Brazzaville

Albert D. Bouloukoué, Attaché d'Ambassade de la République populaire du Congo, 16 avenue Fr. Roosevelt, 1050 Bruxelles

Roger Tssombo, Conseiller d'Ambassade, 16 avenue Fr. Roosevelt, 1050 Bruxelles

Maurice Koubebemtela, Secrétaire d'Ambassade, 16 avenue Fr. Roosevelt, 1050 Bruxelles



Cuba

Arturo Bas Fernandez, fonctionnaire, Direction de la métallurgie et des industries mécaniques, Comité central de la planification (JUCEPLAN), Plaza de la Revolución, Vedado, La Habana

Danemark

Niels Jorgen Hilstrom, Fédération danoise des travailleurs de la métallurgie, Nyrupsgade 39<sup>IV</sup>, Copenhague

Jan Rask, économiste, Fédération danoise des ouvriers semi-qualifiés, SID, Nyrupsgade 30, 1602 Copenhague

Finn Johansen, Secrétaire d'Ambassade, Repr. Permanent du Danemark auprès des Communautés européennes, 74, rue d'Arlon, Bruxelles

Equateur

Marco Bravo, Secrétaire exécutif, Commission équatorienne des biens d'équipement, Quito

Espagne

Emilio Penas-Penela, Directeur des programmes, Ministère de l'industrie et de l'énergie, P. Castellana, 160, Madrid

Luis Angel Dominguez, Secrétaire général, SERCOEE, Jorge Juan 47, Madrid

Angel Sallent, Conseiller industriel, Mission de l'Espagne auprès de la CEE, 25 rue de la Loi, Bruxelles

Etats-Unis d'Amérique

Richard W. Kuba, Directeur, Commerce international, Association nationale des constructeurs de machines-outils, 7901 Westpark Drive, McLean, Virginia 22102

Brewster R. Hemenway, Représentant Permanent suppléant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'ONUDI, Kundmanngasse 21, 1030 Vienne

Leonard B. Mackey, Licensing Executives Society Inc., P.O. Box 1333, Stamford, Connecticut 06904

Fidji

Josaia Maivusaroko, Deuxième Secrétaire, Mission de Fidji auprès de la CEE, avenue de Cortenberg 66, 1040 Bruxelles

Finlande

Pekka Tapio Rissanen, Secrétaire commercial, Ambassade de Finlande, 20 Place Stéphanie, Bruxelles

Keijo Raikkonen, Directeur d'un Bureau de représentation des industries finlandaises, Confédération des industries finlandaises, Eteläranta 10 Helsinki 18

France

Georges Dubot, Ingénieur principal de l'armement, adjoint au Sous-Directeur de l'équipement à la Direction des industries métallurgiques, mécaniques et électriques au Ministère de l'industrie, Paris

Christine Brochet, Chargée de mission, Direction du développement au Ministère de la coopération et du développement, 20, rue Nouriew, Paris

Bernard Kessedjian, Conseiller, Représentation permanente de la France auprès des Communautés, 40 bld. du Régent, Bruxelles

Gabriel Coron, Chef de service, Coopération technique, Fédération des industries électriques et électroniques

Honduras

José Benjamin Zapata, Attaché économique, Ambassade du Honduras, avenue Victor Gilsoul 47, 1200 Bruxelles

Hongrie

Andrea Dea'k, Chef de la Division d'économie industrielle, Ministère de l'industrie, Budapest

Ivan Berendik, Chef de Département, Secrétaire pour les relations économiques extérieures du Gouvernement hongrois, Kossoth Lajos Ter 2-4, Budapest

Kormes Sándor, Directeur général adjoint, Technoimpex, Hungarian Machine Industries Foreign Trade Co., Dorottya u.6, H.1390 Budapest

Tibor Nagy, Directeur, Technoimpex, Hungarian Machine Industries Foreign Trade Co., Dorottya u.6, H. 1390 Budapest

Inde

S. Kannan, Secrétaire adjoint, Ministère de l'industrie, New Delhi  
V.R. Deenadayalu, Directeur général, Bharat Heavy Electricals Ltd.,  
18-20 Kasturba Gandhi Marg, New Delhi, 110 001

K.V. Ramachandra, Directeur général, Hindustan Machine Tools Ltd.,  
Bangalore

Indonésie

Mirzagban Pulungan, Attaché industriel de la République d'Indonésie en Belgique, avenue du Parc de Wcluwe 50, 1160 Bruxelles

Iraq

Abid Ali Sahib, Directeur général, Institut spécialisé pour les industries mécaniques, Bagdad

Italie

Angelo Airaghi, Directeur, Finmeccanica, V. le M. Pilsudski 92, Rome

Ezechiele Salerno, Administrateur, Finmeccanica, V. le M. Pilsudski 92, Rome

Alberto Corrias, Institut pour la reconstruction industrielle, rue de la Loi 99-101, 1040 Bruxelles

Elio Silvano Levrero, Responsable de la programmation, Corso Italia 25, Rome

Japon

Yoshihiro Nishiwaki, Sous-Chef de section, Division des machines industrielles, Bureau des industries de la construction de machines et de l'informatique, Ministère du commerce international et de l'industrie, Tokyo

Takahashi Haruki, Secrétaire, Ambassade du Japon, avenue des Arts 58, 1040 Bruxelles

K. Ohdaira, Deuxième Secrétaire, Ambassade du Japon avenue des Arts 58, 1040 Bruxelles

Niihori Yoshikado, Administrateur, Mitsubishi Heavy Industries Ltd., Tokyo

Kenya

Kamanu Kiarie, Spécialiste du commerce, Ministère du commerce, Nairobi

Lawrence M. Ndeeri, Premier Secrétaire (Commerce), Ambassade du Kenya 1-5 avenue de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles

Liban

Nouhad Makdissi, Consultant pour les questions économiques auprès du Conseil du développement et de la reconstruction, Palais présidentiel, Baabda

Madagascar

Jean René Tsiangalara, Premier Conseiller, Ambassade de Madagascar, 276 avenue de Tervuren, 1150 Bruxelles

Malaisie

Moner Mohammadiyah, Conseiller commercial, Représentant suppléant auprès de l'ONUDI, Ambassade de Malaisie, Mariahilfer Str. 84/5 A-1070 Vienne (Autriche)

Ahmad Kamarudin, Conseiller, Mission de la Malaisie auprès de la CEE, rue Charles Lemaire 1, 1160 Bruxelles

Mali

N'tji Laico Traoré, Premier Conseiller, Ambassade du Mali à Bruxelles  
487, avenue Molière, Bruxelles

Mexique

Vicente Solano, Sous-Directeur des coinvestissements et de la promotion  
industrielle, Secrétariat du patrimoine et de la promotion industrielle,  
Insurgentes Sur 552, Mexico 7, D.F.

Ramón Carlos Torres, Directeur de la promotion des projets, Nacional  
Financiera, 1, la Católica 51, Mexico D.F.

Walter Astié, Ministre Conseiller Ambassade du Mexique,  
375 avenue Louise, Bruxelles

Manuel Boltvinik, Conseiller scientifique, Ambassade du Mexique,  
375 avenue Louise, 1050 Bruxelles

Maroc

Abdallah Zagour, Secrétaire, Ambassade du Maroc,  
98, avenue F. Roosevelt, Bruxelles

Norvège

Odd Austveg, Directeur général adjoint, Ministère de l'industrie, Oslo

Ouganda

Henry G.K. Nyakoojo, Economiste/Statisticien, 317 avenue de Tervuren,  
1150 Bruxelles

Pakistan

Mohammad Saeed Khan, Directeur général, Pakistan Machine Tool Factory Ltd.,  
Karachi 34

Askari Taqvi, Directeur général, Bureau pour la promotion des inves-  
tisements, Ministère des industries, Karachi

Panama

Elena Barletta de Nottebohm, chargée d'affaires a.i., Ambassade de  
Panama, 19 rue Belliard, 1949 Bruxelles

Pays-Bas

Lawrens Kuyper, spécialiste de la planification des politiques, Département de l'industrie, Ministère des affaires économiques, La Haye

Peter J. Hansen, Représentant permanent suppléant du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, Untere Donaustrasse 13-15/8  
1020 Vienne

Philippines

Eliseo Ocampo, Jr., Attaché commercial, Ambassade des Philippines  
130 Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles

Pologne

Marek Kukulski, Secrétaire exécutif, Ministère du commerce extérieur,  
Varsovie

Ryszard Bandorowicz, Directeur, Bureau pour la programmation du développement des industries mécaniques, PROMASZ, Barbary 1, 00-686 Varsovie

Witold Przyszychowski, Chef de Section, Ministère de la métallurgie et des industries mécaniques, Varsovie

Jozef Kozera, Conseiller industriel, Polimex-Cekop Co. Ltd. Varsovie 7-9

Portugal

Carlos Capelas, Directeur, transfert de technologie, COMETNA, Companhia Metalurgica Nacional SARL, Rua Academia das Ciencias No 5  
1200 Lisbonne

Jorge Manuel Mendes Antas, Sous-Directeur général des industries électromécaniques, Av. Conselheiro Fernando Sousa No 11-11º, 1000 Lisbonne

Antonio Manuel Alfaiate, Directeur, Direction générale des industries électromécaniques, Ministère de l'industrie, Av. Conselheiro Fernando Sousa No 11-11º, 1000 Lisbonne

République arabe syrienne

El Farid Laham, Ambassadeur de la République arabe syrienne à Bruxelles et auprès de la CEE, Ambassade de la République arabe syrienne, avenue Franklin Roosevelt, 3, 1050 Bruxelles

Abdul Ghani Imadi, Conseiller commercial, Ambassade de la République arabe syrienne, avenue Franklin Roosevelt, 3, 1050 Bruxelles

Roumanie

Aurel Popa, Directeur général adjoint, Département technique, Ministère des constructions de machines, 133 Calea Victoriei, Bucarest

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Eric J. Hullah, Directeur des exportations, Babcock Power Ltd., 165 Great Dover Street, Londres SE1 4YB

Reginald J. Walsgrove, Overseas Development Administration, Eland House, Stag Place, Londres SW1

Basil E. Haines, Administrateur, Département de l'industrie, Ashdown House 123, Victoria Street, Londres SW1

Sao Tomé-et-Principe

Fradique de Menezes, Directeur du Centre commercial de Sao-Tomé-et-Principe, 1-2 Rutland Gardens, Londres SW7 1BX

Somalie

Ali A. Gurhan, Conseiller, Ambassade de Somalie, 66, avenue Fr. Roosevelt, Bruxelles

Dahir Abdulkadir, Deuxième Conseiller, Ambassade de Somalie, 66, avenue Fr. Roosevelt, Bruxelles

Suède

Carl Fredriksson, Sous-Secrétaire d'Etat adjoint, Ministère de l'industrie, Service des politiques structurelles, S-103 33 Stockholm

Gösta Sanden, Directeur, Sveriges Mekanförbund, Storgatan 19, Box 5506, S-114 85 Stockholm

Lennart Lindström, Département de la recherche, Union suédoise des employés et des techniciens de l'industrie, B.P. 5194, S-192 43 Stockholm

Suisse

François Gaille, Société de banque suisse, Direction générale, CH-8022 Zurich

Adrien Gnehm, Sous-Directeur, BBC AG, CH-5401 Baden

Tchécoslovaquie

Josef Prochazka, Directeur général, Ministère fédéral des industries mécaniques et de la métallurgie, Na Frantisku, 1, Prague

Josef Voves, Directeur de département, Commission d'Etat pour la planification, Náb. Kapt Jarose, 1, Prague

Zdenek Soucek, Président du Département de gestion industrielle, Ecole d'économie, Nam. G. Klimenta, Prague

Josef Dolezal, Directeur, Département des opérations internationales, Société Skoda, Plzen

Thaïlande

Damri Sukhotanang, Ingénieur principal, Département de la promotion industrielle, Ministère de l'industrie, Bangkok

Karoon Ruechuyothin Deuxième Secrétaire, Ambassade royale de Thaïlande avenue Louise 430A, 1050 Bruxelles

Pairot Sompouti, Directeur, Thai Trade and Investment Center, Bethmann Str. 58, D-6000 Francfort (RFA)

Trinité-et-Tobago

Annisa Abu Bakr, Directeur par intérim des études et de la planification économiques, Société de développement industriel, 10-12, Independence Square, Port-of-Spain

C. Livingston Williams, Ministre conseiller, Ambassade de Trinité-et-Tobago, rue Montoyer 17-19, 1040 Bruxelles

Tunisie

Ahmed Besbes, Ingénieur principal, Ministère de l'économie nationale, La Kasbah, Tunis

Mohamed Ali Hamdi, Directeur des projets à la Banque tuniso-koweïtienne, 3, avenue Jugurtha, Tunis

Mohamed Afif Chelbi, Ingénieur, Agence de promotion des investissements (API), 7, rue Royaume, Tunis

Turquie

Timay Turgut, Conseiller commercial, Ambassade de Turquie,  
24 avenue de la Toison d'Or, 1060 Bruxelles

Senay Egüz, Deuxième Secrétaire, Ambassade de Turquie, 74, rue Jules  
le Jeune, 1060 Bruxelles

Union des Républiques socialistes soviétiques

Viktor Konstantin Anikine, Comité d'Etat pour les relations économiques,  
Moscou

Venezuela

Gustavo Pérez Ortega, Directeur de la planification industrielle,  
CORDIPLAN, Palacio Blanco, avenida Urdaneta, Caracas

Eglee Blanco, Conseiller, Conseil pour le développement de l'industrie  
des biens d'équipement, calle Veracruz, Edificio Torreón piso 5, URB.  
Las Mercedes, Caracas

Inirida Toledo, Conseiller économique, Fonds de crédit industriel,  
Av. L. Roche, Altamira, Caracas

Eva Maria Morales, Directeur des importations, Institut du commerce  
extérieur, Caracas

Yémen

Mohamed Al Saidi, Assistant du Ministre adjoint, Ministère de l'économie et  
de l'industrie, Sana'a

Abdoh Ahmed Sinan, ingénieur, Ministère de l'économie et de l'industrie,  
Sana'a

Yougoslavie

Drasko Nakic, Président adjoint, Comité de l'énergie et de l'industrie,  
Omladinskih Brigada 1, 11000 Belgrade

Boris Kustrin, Conseiller principal, Chambre fédérale d'économie,  
Terazijske 15-23, 11000 Belgrade

Zaïre

Tshiabola Bintou'a, Ambassadeur et Représentant permanent du Zaïre  
auprès de l'ONUDI, Auhofstrasse 76, 1130 Vienne

Goie Kabuya, Premier Secrétaire, Ambassade du Zaïre à Vienne,  
Auhofstrasse 76, 1130 Vienne



Organismes des Nations Unies

Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO)

Ribhi Abu El-Haj, Chef de la Division mixte CEAO/ONUDI de l'industrie, Commission économique pour l'Asie occidentale, United Nations Building, P.O. Box 4656, Beyrouth (Liban)

Kamil Jaobar, Spécialiste du développement industriel, Division mixte CEAO/ONUDI de l'industrie, Commission économique pour l'Asie occidentale, United Nations Building, P.O. Box 4656, Beyrouth (Liban)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Peter John Ginman, Economiste hors classe, Division des articles manufacturés, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Palais des Nations, CH-1211 Genève

Masafumi Nagao, Economiste, Division de la technologie, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Palais des Nations, CH-1211 Genève

Organisation internationale du Travail (OIT)

Karl-H. Ebel, Spécialiste de l'industrie, Service de secteur industriel, CH-1211 Genève 22 (Suisse)

Banque mondiale

Frederick T. Moore, Conseiller industriel, Banque mondiale, Washington DC, Etats-Unis d'Amérique

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)

Adrian T. Otten, Economiste, Division du développement, Centre William Rappard, rue de Lausanne 54, CH-1211 Genève

Centre (CNUCED/GATT) du commerce international

Stavros Kourouklis, Chef de la section des études spéciales, Centre (CNUCED/GATT) du commerce international, 4, route des Morillons, CH-1211 Genève 22

Peter Ivanovich Biryukov, Spécialiste du développement des marchés (hors classe), Division technique, Centre (CNUCED/GATT) du commerce international, 4, route des Morillons, CH-1211, Genève 22

Organisations intergouvernementales

Secrétariat du Commonwealth

Rainer Andersen, Conseiller spécial (Promotion industrielle), Secrétariat du Commonwealth, Marlborough House, Pall Mall, London SW1

Communauté économique européenne

Wolfgang Renner, Chef de Division, Direction générale pour les relations extérieures, rue de la Loi 200, B-1040 Bruxelles

Richard John Wyatt, Administrateur, Direction générale pour les relations extérieures, Commission des communautés européennes, rue de la Loi 200, B-1040 Bruxelles

Pierre Marsal, Administrateur, Direction générale pour le marché extérieur et les affaires industrielles, Commission des communautés européennes, rue de la Loi 200, B-1040 Bruxelles

Leonidas Tezapsidis, Administrateur, Direction générale pour le développement, Commission des communautés européennes, rue de la Loi 200, B-1040 Bruxelles

Organisation de l'unité africaine (OUA)

Michael August Kamba, Directeur, Bureau permanent de l'OUA à Bruxelles, avenue des Arts 3-5, B-1040 Bruxelles

Organisations non gouvernementales

Arab Industrial Investment Co. (AIIC)

Mahamed Gabr, Economiste principal, Arab Industrial Investment Co.,  
Abu Nuas Str., Bagdad

Riadh Mudaffar Zahawi, Spécialiste des questions techniques, Département des  
études et des projets,  
Arab Industrial Investment Co., Abu Nuas Str., Bagdad

Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

Marcelle C. De Hareng, Relations avec l'ONU et les organismes des Nations  
Unies, Confédération internationale des syndicats libres, rue Montagne aux  
Herbes Potagères 37, 1000 Bruxelles

Lois E. Stewart, Assistant, Groupe des politiques économiques et sociales,  
Confédération internationale des syndicats libres, rue Montagne aux  
Herbes Potagères 37, 1000 Bruxelles

Union des producteurs d'électricité d'Afrique (UPDEA)

Kana Kahuayi Mutombo, Secrétaire général, Union des producteurs  
d'électricité d'Afrique, 01 BP 1345 Abidjan, Côte d'Ivoire

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de synthèse par question

- |     |   |             |
|-----|---|-------------|
| I   | Perspectives et progrès possibles de l'industrie des biens d'équipement dans les pays en développement, notamment dans les petits et moyens pays en développement                       | ID/WG.342/1 |
| II  | La technologie au service du développement  | ID/WG.342/2 |
| III | Formes et conditions de la coopération internationale, y compris les arrangements à long terme entre pays développés et pays en développement, et entre pays en développement eux-mêmes | ID/WG.342/4 |

Documents d'information

- |   |                    |
|---|--------------------|
| First global study on the capital goods industry :<br>Strategies for development  | ID/WG.342/3        |
| La technologie au service du développement  | ID/WG.342/5        |
| Formes et conditions de la coopération internationale, y compris les arrangements à long terme entre pays développés et pays en développement, et entre pays en développement eux-mêmes     | ID/WG.342/6        |
| Rapport du Séminaire sur les stratégies et instruments visant à promouvoir le développement de l'industrie des biens d'équipement dans les pays en développement, Alger, 7-11 décembre 1979 | ID/WG.314/8        |
| Report of the Global Preparatory Meeting for the First Consultation on the Capital Goods Industry, Warsaw, 24-28 November 1980  | ID/WG.324/14/Rev.1 |

-----





